



Guide

relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la profession de bijoutière CFC / bijoutier CFC Orientations « Bijouterie », « Orfèvrerie » et « Sertissage »

Ce guide concrétise le guide « Validation des acquis de l'expérience de l'OFFT » et illustre la manière dont sont vérifiées les compétences opérationnelles requises pour la validation. Il permet de déterminer le contenu du dossier qui doit être remis pour la validation. La validation doit être demandée pour l'une des trois orientations. Il n'est pas possible de valider les trois orientations à l'aide d'un seul dossier.

Les instruments de validation sont :

- les conditions de réussite pour la profession de bijoutière CFC / bijoutier CFC 50003
 - le profil de qualification bijoutière CFC / bijoutier CFC 50003
 - le profil d'exigences pour la culture générale
 -
 -

Généralités

Cette partie explique les conditions qui doivent être remplies pour la présentation d'un dossier et donnent toutes les informations utiles à ce propos.

1^{ère} partie

Attestation des compétences opérationnelles dans le dossier de validation

2^e partie

Entretien d'évaluation

3^e partie

Instruments auxiliaires pour l'évaluation des compétences opérationnelles

4^e partie

Dispenses

Généralités

Annonce pour la validation des acquis de l'expérience

Les personnes qui souhaitent faire valider leurs compétences s'inscrivent sur le portail d'entrée de leur canton de domicile pour un entretien de conseil. Vous trouverez les informations suivantes sur le lien <http://www.validacquis.ch>

- Offre :
 - Liste des portails d'entrée par canton
 - Offres de validation par profession et par canton
- Procédures :
 - Informations sur les différentes phases de la procédure de validation

Vous trouverez des informations complémentaires auprès des associations professionnelles ou sur www.bq-goldschmied.ch

Au minimum, cinq années d'expérience professionnelle sont requises pour la validation des acquis de l'expérience, dont au minimum quatre dans l'orientation souhaitée du champ professionnel Bijouterie.

Dossier de validation, profil de qualification et conditions de réussite

Les bases pour la constitution et l'évaluation du dossier de validation sont représentées, d'une part, par le profil de qualification de la profession et, de l'autre, par le profil d'exigences pour la culture générale.

Les compétences opérationnelles spécifiques à la profession sont énumérées dans le profil de qualification établi par l'OrTra. Il contient également le profil ainsi que le niveau d'exigences de la profession.

Le canton qui procède à la validation informe sur la reconnaissance d'une équivalence pour les matières de culture générale. La candidate ou le candidat doit vérifier ce point lors de son annonce à la procédure de validation.

Les compétences exigées pour l'orientation choisie doivent être attestées dans le dossier de validation. Il est impossible de procéder à la validation de compétences isolées. En plus de votre curriculum vitae, il est important que vous remettiez l'ensemble de vos certificats de travail, attestations et diplômes, en l'absence de lacune dans la mesure du possible.

Les expertes et les experts du champ professionnel évaluent le dossier de validation conjointement aux expertes et aux experts responsables de l'évaluation des matières de culture générale. Ils font part de leur évaluation à la candidate ou au candidat à l'issue d'un entretien.

1^{ère} partie

Attestation des compétences opérationnelles dans le dossier de validation

La candidate ou le candidat remet un dossier portant au minimum sur six travaux. Les compétences opérationnelles à évaluer indiquées ci-dessous doivent apparaître clairement dans les travaux selon une succession logique et être évaluables. Il n'est pas nécessaire que toutes les compétences opérationnelles figurent dans chaque travail.

Les travaux doivent comprendre les compétences opérationnelles suivantes :

- A1 Techniques de préparation
- A2 Techniques de séparation
- A3 Techniques d'assemblage
- A4* Techniques de façonnage
- A5* Techniques de finition
- A6 Choix du matériau
- A7** Techniques d'orfèvrerie
- A8*** Techniques de sertissage
- A9 Impression générale de la pièce

- B1 Travaux de création (maniement des éléments créatifs)
- B2* Techniques de création (utilisation appropriée des techniques de création)
- B3* Esquisses (développer un langage formel personnel pour concrétiser ses propres idées)
- B4 Présentation au client (dessin à l'échelle et représentation expressive du projet)
- B5 Présentation d'atelier (dessin d'atelier avec cotes compréhensibles pour une tierce personne)

- * s'appliquent uniquement à l'orientation Bijouterie
- ** s'appliquent uniquement à l'orientation Orfèvrerie
- *** s'appliquent uniquement à l'orientation Sertissage

- C1 Utilisation appropriée des machines et des appareils
- C2 Utilisation appropriée des matériaux
- C3 Maintien et entretien de l'outillage et des instruments
- C4 Fabrication et emploi d'outils spéciaux

- D1 Identification et utilisation appropriée des pierres précieuses
- D2 Identification et utilisation appropriée des produits de synthèse

- E1 Protection de la santé et sécurité au travail
- E2 Protection de l'environnement

La candidate ou le candidat remet en outre au minimum trois travaux qui figurent dans le dossier sous leur forme originale. Pour ces travaux, la priorité sera accordée dans les orientations « Bijouterie » et « Orfèvrerie » aux compétences opérationnelles A2 – A9, dans l'orientation « Sertissage » aux compétences opérationnelles A1 – A9. Il n'est pas indispensable que chaque domaine des compétences opérationnelles apparaisse dans chaque travail, ils doivent cependant être manifestes et pouvoir être évalués au minimum une fois

dans un travail. Pour l'évaluation, les mêmes règles fondamentales s'appliquent que celles en vigueur pour l'examen à l'issue de formation initiale dans le cadre de la procédure de qualification habituelle pour chaque orientation.

Pour des raisons de sécurité (objets de valeur), la candidate ou le candidat s'annonce auprès de l'experte ou de l'expert responsable du canton procédant à la validation et lui envoie les objets confectionnés à des fins de conservation en vue de l'évaluation. En accord avec le canton, l'experte ou l'expert responsable détermine le moment de l'envoi. Après l'annonce du résultat et l'écoulement du délai de recours, les travaux sont renvoyés à la candidate ou au candidat.

Les expertes et les experts vérifient si les preuves apportées sont significatives, dignes de confiance et pertinentes. Ils évaluent le dossier en considérant le nombre et le niveau des compétences opérationnelles ainsi que la culture générale et constatent s'ils correspondent aux exigences.

2^e partie

Entretien d'évaluation

A l'issue de l'examen du dossier et des travaux remis, la candidate ou le candidat est convié à un entretien avec au minimum deux expertes ou experts désignés, en fonction des nécessités, du champ professionnel ou du champ professionnel et de la culture générale. L'entretien d'évaluation comprend une discussion sur les trois travaux remis et le dossier. La discussion porte essentiellement sur les compétences opérationnelles suivantes :

- a. A1, A6, A9, C1 – C4 La candidate ou le candidat est interrogé sur les travaux préparatoires, le choix des matériaux, le matériel de travail, les machines et les outils utilisés en relation avec les travaux et le dossier. Ces questions peuvent ne pas se limiter aux travaux remis.
- b. B1 – B5 La candidate ou le candidat est interrogé sur les techniques de création et le façonnage en relation avec les travaux.
- c. D1 – D2 La candidate ou le candidat est interrogé sur les pierres précieuses. L'accent sera porté sur les pierres précieuses et pierres ornementales les plus couramment utilisées dans la branche, selon le programme des matières de l'enseignement spécialisé (qui peut être consulté sur le site www.bq-goldschmied.ch).
- d. E1 – E2 La sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement seront intégrées de manière thématique au cours de l'entretien.

L'entretien est conduit par une experte ou un expert tandis que l'autre prend note des explications de la candidate ou du candidat sur les différentes compétences opérationnelles. Les expertes ou les experts peuvent intervertir leur rôle.

Une compétence opérationnelle est remplie lorsque la réponse de la candidate ou du candidat correspond aux exigences spécifiques à la vie professionnelle ainsi qu'aux compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles indiquées dans le plan de formation.

3^e partie

Instruments auxiliaires pour l'évaluation des compétences opérationnelles

3.1 Compétences opérationnelles pour l'orientation Bijouterie

Les critères énumérés ci-dessous ne sont pas exhaustifs, selon les travaux remis d'autres critères seront évalués.

	Quoi	Critères possibles
A1	Techniques de préparation : Planification de l'utilisation des matériaux et calcul	Exactitude de la marche à suivre Méthode de travail appropriée Succession des étapes de travail Ces compétences opérationnelles apparaissent dans le dossier et sont mentionnées au cours de l'entretien
A2	Techniques de séparation	Qualité du sciage Ajourages
A3	Techniques d'assemblage	Soudures Quantité de soudure Rivetage Mouvements (par exemple charnières)
A4	Techniques de façonnage	Surfaces des cintrages Epaisseur uniforme de la matière Fluidité des pliages Régularité du travail au marteau Elévation
A5	Techniques de finition	Techniques de décoration Qualité des surfaces
A6	Matières	Expliquer le choix de la matière appropriée Cette compétence opérationnelle apparaît dans le dossier et est mentionnée au cours de l'entretien
A9	Création de la pièce	Construction équilibrée Qualité de la fabrication Bijou qui peut être porté Construit correctement d'un point de vue fonctionnel Impression générale de la pièce Cette compétence opérationnelle apparaît dans le dossier et est mentionnée au cours de l'entretien
C1 C2 C3 C4	Utilisation de l'outillage	Expliquer l'utilisation de l'outillage et des machines appropriés pour l'un des travaux remis. Ces compétences opérationnelles apparaissent dans le dossier et sont mentionnées au cours de l'entretien

S'il subsiste un doute dans l'esprit des expertes et des experts sur l'une des compétences opérationnelles mentionnées ci-dessus ou qu'elle n'apparaît pas de manière intelligible lors de l'entretien, ils peuvent exiger que cette compétence soit l'objet d'une démonstration pratique d'une durée maximale de deux heures (il ne s'agit pas d'une épreuve).

Lorsqu'une démonstration est demandée, celle-ci doit être communiquée par écrit à la candidate ou au candidat avec exposé des motifs.

3.2 Compétences opérationnelles pour l'orientation « Orfèvrerie »

Les critères énumérés ci-dessous ne sont pas exhaustifs, selon les travaux remis d'autres critères seront évalués.

	Quoi	Critères possibles
A1	Techniques de préparation : Planification de l'utilisation des matériaux et calcul	Exactitude de la marche à suivre Méthode de travail appropriée Succession des étapes de travail Ces compétences opérationnelles apparaissent dans le dossier et sont mentionnées au cours de l'entretien
A2	Techniques de séparation	Doivent être évaluables dans le dossier comme techniques pratiquées, mais non dans les travaux remis
A3	Techniques d'assemblage	Soudures Quantité de soudure Rivetage Mouvements (par exemple charnières)
A4	Techniques de façonnage	Cette compétence opérationnelle est intégrée à A7 et en représente un élément évaluable
A5	Techniques de finition	Cette compétence opérationnelle est intégrée à A7 et en représente un élément évaluable
A6	Matières	Expliquer le choix de la matière appropriée Cette compétence opérationnelle apparaît dans le dossier et est mentionnée au cours de l'entretien
A7	Techniques d'orfèvrerie	Elévation, bosselage, forgeage, confection de couverts, etc.
A9	Création de la pièce	Construction équilibrée Qualité de la fabrication Objet utilisable Construit correctement d'un point de vue fonctionnel Impression générale de la pièce Cette compétence opérationnelle apparaît dans le dossier et est mentionnée au cours de l'entretien
C1 C2 C3 C4	Utilisation de l'outillage	Expliquer l'utilisation de l'outillage et des machines appropriés pour l'un des travaux remis. Ces compétences opérationnelles apparaissent dans le dossier et sont mentionnées au cours de l'entretien

S'il subsiste un doute dans l'esprit des expertes et des experts sur l'une des compétences opérationnelles mentionnées ci-dessus ou qu'elle n'apparaît pas de manière intelligible lors de l'entretien, ils peuvent exiger que cette compétence soit l'objet d'une démonstration pratique d'une durée maximale de deux heures (il ne s'agit pas d'une épreuve).

Lorsqu'une démonstration est demandée, celle-ci doit être communiquée par écrit à la candidate ou au candidat avec exposé des motifs.

3.3 Compétences opérationnelles pour l'orientation Sertissage

Les critères énumérés ci-dessous ne sont pas exhaustifs, selon les travaux remis d'autres critères seront évalués.

	Quoi	Critères possibles
A1	Techniques de préparation : Planification de l'utilisation des matériaux et calcul	Disposition de pavés Pointage et perçage précis Ajustage Contrôle des pierres précieuses Ces compétences opérationnelles apparaissent dans le dossier et sont mentionnées au cours de l'entretien
A2	Techniques de séparation	Sciage à jour
A3	Techniques d'assemblage	Doivent être évaluables dans le dossier comme techniques pratiquées, mais non dans les travaux remis
A6	Matières	Expliquer le choix de la matière appropriée Cette compétence opérationnelle apparaît dans le dossier et est mentionnée au cours de l'entretien
A8	Techniques de sertissage	Sertis clos Sertis à grains Sertis à griffes Diverses exécutions des types de sertissage susmentionnés Sertissages combinés Nettoyage après le sertissage
A9	Création de la pièce	Construction équilibrée Etat des pierres précieuses Serti correctement d'un point de vue fonctionnel Qualité de la fabrication Impression générale de la pièce Cette compétence opérationnelle apparaît dans le dossier et est mentionnée au cours de l'entretien
C1 C2 C3 C4	Utilisation de l'outillage	Expliquer l'utilisation de l'outillage et des machines appropriés pour l'un des travaux remis Préparation et entretien de l'outillage Ces compétences opérationnelles apparaissent dans le dossier et sont mentionnées au cours de l'entretien

S'il subsiste un doute dans l'esprit des expertes et des experts sur l'une des compétences opérationnelles mentionnées ci-dessus ou qu'elle n'apparaît pas de manière intelligible lors de l'entretien, ils peuvent exiger que cette compétence soit l'objet d'une démonstration pratique d'une durée maximale de deux heures (il ne s'agit pas d'une épreuve).

Lorsqu'une démonstration est demandée, celle-ci doit être communiquée par écrit à la candidate ou au candidat avec exposé des motifs.

4^e partie

Dispenses

Principe fondamental

Les candidats n'obtiennent pas de dispense pour des compétences isolées dans la procédure de validation, à l'exception de l'enseignement de culture générale, lorsque ce dernier est démontré dans le cadre requis.

Dispenses au sein du champ professionnel bijoutier :

Les candidats au bénéfice d'un CFC avec orientation « Bijouterie » qui demandent la validation pour l'orientation « Orfèvrerie » (50005)

sont dispensés pour A2, A3, A4, A8, B1, B2, D1, D2

Les candidats au bénéfice d'un CFC avec orientation « Bijouterie » qui demandent la validation pour l'orientation « Sertissage » (50006)

Sont dispensés pour A3, A4, A5, A7, B1, B2, B3, D1, D2

Les candidats au bénéfice d'un CFC avec orientation « Orfèvrerie » (50005) qui demandent la validation pour l'orientation « Bijouterie » (50004)

sont dispensés pour A2, A3, A4, A7, A8, B1, B2, D1, D2

Les candidats au bénéfice d'un CFC avec orientation « Orfèvrerie » (50005) qui demandent la validation pour l'orientation « Sertissage » (50006)

sont dispensés pour A3, A4, A5, A7, B1, B2, B3, D1, D2

Les candidats au bénéfice d'un CFC avec orientation « Sertissage » (50006) qui demandent la validation pour l'orientation « Bijouterie » (50004)

sont dispensés pour A7, A8, D1, D2

Les candidats au bénéfice d'un CFC avec orientation « Sertissage » (50006) qui demandent la validation pour l'orientation « Orfèvrerie » (50005)

sont dispensés pour A8, D1, D2

Les compétences opérationnelles qui font l'objet d'une dispense peuvent être abordées au cours de l'entretien d'évaluation.

Ce guide a été adopté par la Commission pour le développement et la qualité de la formation professionnelle des métiers de bijoutier lors de sa séance du 14 novembre 2011. Le même jour ont été approuvés le profil de qualification bijoutière CFC / bijoutier CFC ainsi que les conditions de réussite pour la profession de bijoutière CFC / bijoutier CFC aux fins d'application par l'OrTra et d'approbation par l'OFFT.

Berne, le 24 novembre 2011

Commission professionnelle des bijoutiers
Peter Loosli

Secrétaire de l'ASHB
M.A. Christen

Signé P. Loosli

Signé M. A. Christen